



services publics
openbare diensten

Bruxelles, le 11 mars 2025.

Mathilde Steenbergen,
Directrice Générale EPI,
Avenue de la Toison d'or 87/3
1060 BRUXELLES

Concerne : Dépôt d'un préavis de grève pour la maison de détention de Berkendael et pour les prisons de Haren et Saint-Gilles.

Madame la Directrice générale,

Conformément à l'arrêté royal du 19 novembre 2019 portant exécution des articles 15 et 16 de la loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire, la CSC/ACV déposent un préavis de grève ayant pour motif :

- Agressions récurrentes envers les membres du personnel : cocktails Molotov contre des véhicules et maisons.
- Manque d'action décisive de la part de l'employeur.

La grève débutera à l'heure et à la date suivante : le 27 mars 2025 à 22h et se terminera le 28 mars à 22h

Veuillez croire, Madame la Directrice générale, en nos sentiments distingués,

Claudine COUPIENNE
Secrétaire permanente Justice CSC

Fanck CONNINGS
Secretaris Justicie ACV